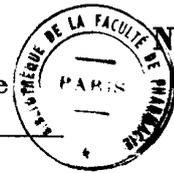


BREVET D'INVENTION

P. V. n° 783.134

Classification internationale



N° 1.224.844

A 63 h

Passage à niveau miniature perfectionné.

MM. GEORGES-GÉRAULT HUARD et RAYMOND-JEAN-ERNEST ROGER résidant en France (Seine).

Demandé le 2 janvier 1959, à 14^h 49^m, à Paris.

Délivré le 15 février 1960. — Publié le 27 juin 1960.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un jouet constitué par un passage à niveau perfectionné qui sera décrit en référence au dessin annexé à titre d'exemple, sur lequel on a représenté en perspective un mode de réalisation de l'invention.

Il existe déjà dans l'industrie du jouet des passages à niveau qui s'ouvrent automatiquement au passage des trains, mais ces jouets sont d'une réalisation très coûteuse en raison des commandes électriques qu'ils exigent et de ce fait ils ne peuvent atteindre que certaines couches de clientèle.

On a également proposé des passages à niveau dont les deux barrières sont reliées par une tringlerie, de telle sorte qu'il suffit à l'enfant d'agir sur une barrière pour que les deux soient manœuvrés simultanément.

Ce dispositif a le grave inconvénient d'exiger une intervention directe de l'enfant sur la barrière, ce qui a détruit la fiction du jeu.

La présente invention a pour objet un passage à niveau perfectionné 1 caractérisé en ce que les deux barrières 2 et 3 sont reliées par une tringlerie 4 (dissimulée sous le passage à niveau), elle-même reliée à un organe de commande 5 constitué par un dispositif de signalisation routière ou ferroviaire; cet organe pourra par exemple être une borne kilométrique comme représenté, ou un panneau indi-

cateur du passage du train, ou un signal de ralentissement, etc.

De cette manière, l'enfant n'a plus à agir sur la barrière elle-même mais il peut commander sa manœuvre à partir d'un organe qui fait partie intégrante du paysage fictif que constitue le jeu, ce qui en quelque sorte dissimule son intervention et permet de maintenir la fiction.

L'invention peut être réalisée de manière très diverse selon l'organe choisi pour assurer la commande des barrières 2 et 3.

RÉSUMÉ

Jouet constitué par un passage à niveau perfectionné, caractérisé en ce que les deux barrières sont reliées par une tringlerie elle-même reliée à un organe de commande constitué par un dispositif de signalisation routière ou ferroviaire faisant partie intégrante du jouet et rendu mobile à l'effet de cette commande.

GEORGES-GÉRAULT HUARD
et RAYMOND-JEAN-ERNEST ROGER

Par procuration :
P. LOYER

